

Championnat de Franche-Comté Rapide

Définition

Le Championnat de Franche-Comté Rapide est organisé par la Ligue de Franche-Comté des Echecs. Son but est de récompenser et d'encourager l'assiduité et la fidélité des joueuses et joueurs d'échecs de la ligue.

Il ne concerne que les joueurs licenciés dans un club franc-comtois pour la saison en cours. Il prend en compte les résultats individuels des joueurs et joueuses. Il consiste à accumuler des points acquis tout au long de la saison en cours.

Chaque joueur ou joueuse devra avoir concouru dans au moins deux tournois.

Chaque tournoi donne droit à un certain nombre de points en fonction du classement réalisé. Sera déclaré Champion de Franche-Comté Rapide de sa catégorie le joueur totalisant le plus de points à l'issue de la saison.

Directeur du Championnat de Franche-Comté Rapide

Il est nommé par la Ligue de Franche-Comté des Echecs. Il collecte les résultats et établit un classement provisoire après chaque tournoi.

Chaque organisateur doit fournir à l'issue de la compétition le classement général sur support informatique comprenant les nom, prénom, catégorie et club des joueurs.

Champ d'application

Le Championnat de Franche-Comté Rapide débute le 1er septembre et termine le 31 août. Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la Ligue de Franche-Comté des Echecs. Les prix seront remis à l'issue de cette Assemblée Générale.

Le Championnat de Franche-Comté Rapide prend en compte tous les tournois et opens individuels, organisés en Franche-Comté, à la cadence Rapide, c'est-à-dire entre 15 et 60 minutes, qui demandent à être intégrés. Les tournois et opens doivent être ouverts à toutes les catégories.

Un tournoi pour être intégré dans ce championnat doit comporter au moins 5 parties jouées effectivement dans la cadence Rapide.

Chaque club qui organise un tournoi se verra attribuer une subvention de 100 euros par la Ligue de Franche-Comté.

Chaque club ne pourra organiser qu'un seul tournoi dans le championnat.

Dans les tournois avec différents opens ayant le ELO comme critère de sélection, seul le tournoi A est comptabilisé pour le Championnat.

Ne sont pas pris en compte :

- les tournois par équipes
- les championnats départementaux et régionaux, jeunes ou scolaires
- les tournois internes et les tournois inter-clubs

Attribution des points

Dans chaque catégorie, les points sont répartis de la façon suivante :

1er	5 points	4ème	2 points
2ème	4 points	5ème	1 point
3ème	3 points		

Catégories et titres

Classement Général Mixte : Champion de Franche-Comté Rapide
Classement Général Féminin : Championne de Franche-Comté Rapide
Joueurs à moins de 2000 : Champion de Franche-Comté Rapide des moins de 2000
Joueurs à moins de 1700 : Champion de Franche-Comté Rapide des moins de 1700
Jeunes (minimes et moins) : Champion de Franche-Comté Rapide Jeunes

Les classements des joueurs extérieurs à la Ligue de Franche-Comté des Echecs ne sont pas comptabilisés. *Par exemple, si un non franc-comtois se classe 1er au classement général et un franc-comtois se classe 2ème, le franc-comtois prend 5 points.*

Le ELO pris en compte est le ELO Rapide au jour du tournoi.

Attribution des points

Un joueur dans un même tournoi peut marquer des points dans des catégories différentes.

Un joueur ayant marqué des points dans une catégorie ELO peut concourir tout le reste de la saison dans cette même catégorie ELO, même s'il acquière un nouveau ELO, en cours de saison, qui ne respecte plus les tranches ELO prédéfinies.

Attribution des prix

A l'issue de la saison, le premier de chaque catégorie seront récompensés par une coupe. Les deuxième et troisième de chaque catégorie seront récompensés par une médaille.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit la récompense la plus importante à laquelle il peut prétendre. Si un joueur est primé dans plusieurs catégories, alors il reçoit la récompense qui correspond à la place la plus élevée et, le cas échéant, à la catégorie la plus importante (Général > Féminin > ELO > Âge). Le prix auquel il renonce sera alors attribué au joueur directement en-dessous de lui dans le classement de sa catégorie.

Egalité

En cas d'ex aequo à la fin de la saison, le vainqueur est celui qui a participé à un plus grand nombre de tournois. Si l'égalité persiste, le prix est attribué au plus jeune des ex-aequo, date de naissance faisant foi.

Commission des litiges

Tout litige sera réglé par le Comité Directeur de la Ligue de Franche-Comté des Echecs. Ses décisions sont irrévocables et sans appel.